



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, tenue le dix-neuvième jour de septembre deux mille seize, à 19 h 00, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire suppléant de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire de La Martre
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

Est également présent:

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

L'avis de convocation a été signifié, tel que requis par le *Code municipal du Québec*, aux membres du conseil.

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 10 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 9582-09-2016

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour en retirant les points suivants:

- 5.2 Orthophotographies, contribution financière
- 9.1 Lots intramunicipaux, adjudication du contrat relatif aux travaux commerciaux (*remis à la séance du 11 octobre 2016*)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

En vertu de l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le secrétaire-trésorier dépose le *Rapport financier 2015* et le *Rapport de l'auditeur indépendant* de la MRC de La Haute-Gaspésie au 31 décembre 2015 de Alphonse Bernard CA inc., lesquels rapports ont été transmis en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec*.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION NUMÉRO 9583-09-2016

Participation au regroupement régional visant l'acquisition de photographies aériennes numériques

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a soumis un projet visant la prise de photographies aériennes numériques dans le cadre de l'inventaire forestier décennal 2016;

CONSIDÉRANT QUE le territoire visé par ce projet concerne deux régions administratives (Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine) et sept MRC (La Matanie, La Matapédia, Avignon, Bonaventure, Côte-de-Gaspé, La Haute-Gaspésie et Rocher-Percé) pour une superficie estimée à 21 165 km²;

CONSIDÉRANT QUE le MFFP souhaite signer une entente avec une seule MRC, laquelle agirait à titre de coordonnatrice et verrait à être dûment mandatée pour représenter les membres du regroupement régional;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bonaventure a fait part de son intérêt d'agir à titre de coordonnatrice régionale;

CONSIDÉRANT QUE le coût estimé pour l'ensemble du projet est de 166 950 \$ et qu'une contribution d'environ 7% est demandée au milieu régional et/ou aux partenaires régionaux;

CONSIDÉRANT QUE si toutes les MRC participent, soit sept au total, le coût d'acquisition par MRC sera, selon le nombre de partenaires régionaux adhérant au projet, d'un montant maximal de 3 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie reconnaît l'importance d'obtenir des orthophotographies les plus récentes pour la réalisation de ses mandats;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. confirme sa participation au regroupement régional visant l'acquisition de photographies aériennes numérique – inventaire forestier décennal 2016 initié par le MFFP, et ce, en partenariat avec les autres MRC participantes de la région de la Gaspésie et du Bas-Saint-Laurent ;
2. contribue financièrement à ce projet pour un montant maximal de 3 000 \$;
3. reconnaît la MRC de Bonaventure comme la coordonnatrice régionale du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL

Aucun dossier.

SÉCURITÉ

Aucun dossier.

TRANSPORT

Aucun dossier.

GESTION DES TERRES PUBLIQUES

Aucun dossier.

LOGEMENT SOCIAL

Aucun dossier.

INFRASTRUCTURES ET BÂTIMENTS SCOLAIRES

Aucun dossier.

CULTURE ET PATRIMOINE

Aucun dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION NUMÉRO 9584-09-2016

Congé sans solde de Régis Lévesque, préposé à l'écocentre de Mont-Louis

VU l'article 14 de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie;

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation du 25 août 2016 de M. Régis Lévesque, préposé à l'écocentre de Mont-Louis, de prendre un congé sans solde;

CONSIDÉRANT QUE M. Lévesque a accumulé cinq années d'ancienneté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE accorde à M. Régis Lévesque, préposé à l'écocentre de Mont-Louis, un congé sans solde du 12 septembre 2016 au 11 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9585-09-2016

Préposé aux écocentres, ouverture de poste

VU l'article 5.1 *Procédure d'embauche d'un employé* de la *Politique de relations de travail* des employés de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

CONSIDÉRANT le congé sans solde de M. Régis Lévesque, préposé à l'écocentre de Mont-Louis, du 12 septembre 2016 au 11 septembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel d'embaucher temporairement une ressource pour éviter un bris de service ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. ouvre un poste de préposé aux écocentres, ayant le statut de temporaire, du 12 septembre 2016 au 11 septembre 2017 ;
2. forme un comité de sélection, lequel est composé des personnes suivantes :
 - M. Allen Cormier, préfet
 - M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
 - M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier
 - M. Christian Pelletier, personne-ressource

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9586-09-2016

Engagement d'un préposé aux écocentres, Vincent Daraïche

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection pour le poste de préposé aux écocentres ;

CONSIDÉRANT la candidature de M. Vincent Daraïche ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDLA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE :

1. engage M. Vincent Daraïche à titre de préposé aux écocentres, ayant le statut de temporaire, du 12 septembre 2016 au 11 septembre 2017 ;
2. mandate le directeur général et secrétaire-trésorière, M. Sébastien Lévesque, à procéder à la rédaction et la signature d'un contrat d'engagement aux conditions préétablies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 9587-09-2016

Abrogation de la résolution n° 9533-07-2016 *Engagement du préposé aux écocentres, Jean-Claude Côté*

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9533-07-2016 *Engagement du préposé aux écocentres, Jean-Claude Côté* ;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 9537-07-2016 *Engagement d'un préposé aux écocentres* relative à l'engagement de M. Jean-Claude Côté ;

CONSIDÉRANT QUE ces résolutions concernent le même sujet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. YVES SOHIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE abroge la résolution numéro 9533-07-2016 *Engagement du préposé aux écocentres, Jean-Claude Côté*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. SIMON DESCHENES, il est résolu de lever la séance à 19 h 20.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».